



Janvier 2012

Bulletin Le Seizilien

Lac-des-Seize-Îles

Année 2012, no 1



Les membres du conseil et les employés vous offrent leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur à l'occasion de la Nouvelle Année.

Ce que l'année 2012 vous réserve:

Le règlement numéro 171 concernant la taxe foncière et la tarification a été adopté à la séance du 19 janvier, vous remarquerez que l'on retrouve la quote-part de la MRC en deux parties, soit avec l'évaluation et la tarification. Le conseil a jugé que cette façon de faire allègerait le fardeau pour les propriétaires.

Des travaux de réparation et de remplacement de poutres sur le grand quai seront effectués au printemps et seront terminés vers le 12 mai. Ce projet fait partie de la liste des travaux approuvés par la Taxe d'accise 2010-2013.

Divers projets, concernant la rentabilité de l'église, la refonte du plan et des règlements d'urbanisme, la stabilisation des berges et le drainage du stationnement sur la rue Lapierre seront présentés dans le Fonds de diversification de la MRC des Pays d'en-Haut. La municipalité doit fournir un montant de 10% pour ces projets.

Le conseil a l'intention de faire l'acquisition des terrains appartenant à la Communauté Notre-Dame-de-la-Sagesse, soit le Parc André Tassé et l'ancien cimetière. Ces terrains seront d'une utilité publique.

Le conseil a l'intention de faire installer des caméras de surveillance afin de sécuriser le Centre Marcel-Tassé.

La MRC des Pays d'en-Haut réalisera la construction du chalet de parc et des toilettes publiques sur le corridor aérobique, donnant au coin de la rue Lapierre et du chemin du Village. Ces nouvelles infrastructures feront partie de l'aire de repos avec le Pavillon.

L'aire de repos et le Pavillon seront inaugurés cette année; un comité est déjà en place pour cette organisation.

Services offerts:

Location de quais

Location de salle

Enregistrement de chien

Changement d'adresse

Copies et télécopies

Internet bibliothèque

Soupe populaire

Le GYM

Carte du territoire

Site web:

lac-des-seize-iles.com

Sommaire de l'année 2011

Voici les faits divers réalisés durant l'année 2011: l'aménagement d'un système de quais au Sud, l'étude du barrage au Sud, l'étude environnementale du territoire présentant une nouvelle orientation pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme, la construction du Pavillon, l'adoption du règlement # 168, ordonnant que les bacs

d'ordures et de recyclage doivent être remisés dans la marge arrière contre le mur de l'habitation, l'abolition du règlement # 160 concernant l'utilisation des débarcadères privés, l'aménagement de la cuisine au Centre Marcel-Tassé, la mise en place d'un système de collecte pour les riverains, l'adoption du règlement 118-10 concernant l'implantation

d'une tour de télécommunication, le succès de la Journée des Arts et de la Culture, la formation des Élus sur le comportement éthique et l'adoption du règlement # 169 relatif au Code d'Éthique et de déontologie des élus, signature d'une entente de cinq (5) ans pour le service incendie sur le territoire Nord et Centre de la municipalité.

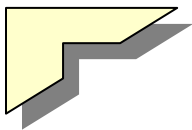
Sommaire : verso

- Budget 2012
- Division du territoire en districts

[English on request](#)

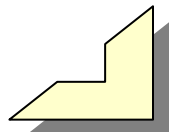
BUDGET ANNUEL FONDS D'ADMINISTRATION			
Exercice se terminant le 31 décembre 2012		Budget 2011	Réalisation 2011*
RECETTES :			
Sources locales	740 441 \$	700 008 \$	706 416 \$
Autres sources locales	232 083 \$	52 700 \$	74 216 \$
Transferts (subventions)	111 938 \$	545 688 \$	309 338 \$
Réserve	124 912 \$	5 500 \$	39 000 \$
TOTAL DES RECETTES :	1 209 374 \$	1 301 379 \$	1 143 613 \$
DÉPENSES :			
Administration	300 401 \$	288 269 \$	287 271 \$
Sécurité publique	123 920 \$	101 499 \$	107 206 \$
Transport	429 674 \$	417 185 \$	231 925 \$
Hygiène du milieu	134 666 \$	179 866 \$	177 545 \$
Urbanisme et zonage	122 462 \$	76 909 \$	60 495 \$
Loisirs et Culture	98 251 \$	237 651 \$	110 446 \$
TOTAL DES DÉPENSES :	1 209 374 \$	1 301 379 \$	974 888 \$

* non vérifié



Un feuillet d'information sur la division du territoire de la municipalité est inclus dans la transmission du compte de taxes 2012, pour avoir

« **une carte à votre image** » (en version française et anglaise)



La division du territoire municipal en districts électoraux

Meilleure représentation des électeurs

La division du territoire d'une municipalité en districts électoraux constitue une procédure qui, tout en favorisant la participation des citoyens, vise une représentation juste et équilibrée de ceux-ci. La division en districts est revue tous les quatre ans et modifiée au besoin pour tenir compte de l'évolution de la population et des communautés naturelles du milieu.

Meilleure identification au représentant

Le lien entre l'élu et ses électeurs se trouve renforcé. Ce mode de division permet en effet au conseiller de développer une meilleure connaissance de son milieu et de ses concitoyens au sein du district. En retour, les citoyens peuvent mieux s'identifier à leur représentant.

Réduction des coûts

Lors d'événements électoraux, la division du territoire en districts comporte pour une municipalité des avantages en matière d'administration, de temps, d'énergie et de coût. En effet, cette procédure permet de réduire considérablement, au moment d'un scrutin général, le nombre de bulletins de vote transmis à l'électeur qui n'aura pas à voter sur l'ensemble des postes de conseiller de la municipalité. Aussi, à l'occasion d'une élection partielle, seul le district visé est touché et non l'ensemble de la municipalité.